



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Mardi 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent, Pierre GARRE.

Absente ayant donné procuration :

LACOUCHE Maxence (procuration à Thierry BALDACCHINO), GUYARD Angeline (procuration à Jean- Claude SABATIER), ARONOFF Emmanuel (procuration à Michel CANOVAS).

Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Laurent BURGAT. Mmes Nathalie DANIEL, Nathalie PEREZ, Lise VIDAL.

Madame Florence MECHE a été élue secrétaire.

0-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Approuvé à l'Unanimité

2023-006 – AVANCE SUBVENTION CCAS 2023

Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement et de financement du budget du Centre Communal d'Actions Sociales.

Il propose à l'assemblée d'autoriser le versement d'une avance de subvention au Centre Communal d'Actions Sociales avant le vote du budget à hauteur de 5.000 € pour faire face aux premières dépenses de l'année 2023.

Voté à l'unanimité

2023-007 BUDGET COMMUNE : AFFECTATION PROVISOIRE DE RESULTAT 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Florentin conseiller délégué en charge du budget général. La clôture des comptes de l'exercice 2022 du budget communal fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **1.432.533,62 euros** avant prélèvement pour la section d'investissement,
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de **149.255,82 euros** avant affectation,

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses, un montant de :**1.201.488,84 euros**
- En recettes, un montant de :**365.769,23 euros**

Vu l'estimation faite sur le budget 2022 de prélever sur la section de fonctionnement la somme nécessaire pour assurer en partie le financement des opérations d'investissement nouvelles et inscrites en reste à réaliser pour un montant de **984.975,43 euros** ;

Considérant l'obligation de couvrir le solde des dépenses d'investissement, soit **984.975,43 euros**,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'affectation provisoire suivante :

- Section investissement/recettes - article 1068 :**984.975,43 euros**
- Section fonctionnement/recettes - article 002 :**447.558,19 euros**

Voté à l'unanimité

2023-008 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : AFFECTATION PROVISOIRE DE RESULTAT 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Florentin conseiller délégué en charge du budget général.

La clôture des comptes de l'exercice 2022 du budget du service Eau-Assainissement fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **351.253,89 euros** avant prélèvement pour la section d'investissement,
- Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de **119.765,61 euros** avant affectation,

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, un montant de :**239.436,00 euros**
- en recettes, un montant de :**154.350,00 euros**

Considérant le solde excédentaire après reste à réaliser de la section d'investissement, soit **34.679,61 euros**,

Considérant le solde positif de la section de fonctionnement, soit **351.253,89 euros**,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'affectation provisoire suivante :

- Section fonctionnement/recettes - article 002 :**351.253,89 euros**
- Voté à l'unanimité**

2023 - 009 BUDGET REGIE ANIMATIONS CULTURE : AFFECTATION PROVISOIRE DE RESULTAT 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Florentin conseiller délégué en charge du budget général.

La clôture des comptes de l'exercice 2022 du budget annexe Régie Animations Culture fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **7.100,38 euros** avant prélèvement pour la section d'investissement,
- Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de **6.272,38 euros**, avant affectation,

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses, un montant de : **3.733,55 euros**
- En recettes, un montant de : **0,00 euro**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation provisoire par le conseil d'exploitation.

Considérant l'obligation de couvrir le solde des dépenses d'investissement, soit **0,00 euro**,

Considérant le solde positif de la section de fonctionnement, soit **7.100,38 euros**,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'affectation provisoire suivante :

- Section investissement/recettes - article 1068 : 0,00 euro
- Section fonctionnement/recettes - article 002 : 7.100,38 euros

Voté à l'unanimité

2023-010 REHABILITATION ET TRANSITION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie PUNA conseillère déléguée en charge de l'enfance.

Une demande de subvention doit être déposée par la collectivité dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et le fond vert :

Action en faveur du développement durable axées sur la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables :

Ce dossier vise à améliorer les qualités énergétiques du groupe scolaire (Cantine, garderie, maternelle).

Les objectifs poursuivis de ce projet sont multiples, à savoir :

- La baisse significative des consommations
- L'amélioration des performances énergétiques
- L'augmentation du confort des usagers
- La réduction des dépenses de fonctionnement

Montant HT de l'opération : **189.755,09 €**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du plan de financement et soumet au vote.

Voté à l'unanimité

2023-011 PROJET CENTRE ULYSSE - 2EME TRANCHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS (DSIL)

Une demande de subvention doit être déposée par la collectivité dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ce dossier porte sur la Tranche 2, Projet Réhabilitation et Modernisation du Centre Ulysse.

Une 1ère subvention a été attribuée sur la phase 1 à hauteur de 153 342,00€ dans le cadre de la DSIL en 2021. Monsieur le maire informe qu'en raison la conjoncture actuellement les prix du marché sont plus élevés.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement et le soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2023-012 TABLEAU DE L'EFFECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2023

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des effectifs en expliquant l'importance du suivi de la masse salariale et l'impact sur le budget général de la collectivité. Il rappelle qu'il faut toujours être vigilant sur ce chapitre. A ce jour, le tableau des effectifs compte 39 titulaires et 6 agents contractuels.

En 2016, la masse salariale représentait 44% des recettes de fonctionnement soit un ratio très élevé. En 2022, la masse salariale représente 34% des recettes de fonctionnement, le ratio est satisfaisant.

Monsieur le Maire précise que l'effectif actuel correspond à la capacité financière de la collectivité. Il est demandé de le stabiliser avec des titularisations au fur et à mesure suite à des départs à la retraite.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des emplois à temps complet et non complet de l'effectif au 1^{er} janvier 2023 et le soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2023 - 013 TARIF LOCATION THEATRE MAISON DE PRODUCTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel CANOVAS en charge du budget Régie Animation Culture qui présente à l'assemblée délibérante une convention de mise à disposition du Théâtre Municipal à la société de Production « Café Culturel de la Poste » représentée par Monsieur Guy MONTAGNE en qualité de Président, dont le siège social est situé BP 40509 11105 Narbonne Cedex afin de produire les spectacles suivants :

- Régis MAILHOT prévu le Jeudi 30 mars 2023 le prix de la place est à 20€
- Richard GOTAINER prévu le Dimanche 14 Mai 2023, le prix de la place est à 30€

Cette mise à disposition, pour chaque spectacle, est convenue au tarif de 1000 € incluant le régisseur et le SSIAP, ainsi qu'une caution de 1000€ sera demandée (délibération du 2022-089 du 15 novembre 2022). Les places seront en vente en mairie et sur la plateforme en ligne.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu que la Régie Animations Culture se réserve la vente de places à 20 € TTC pour le spectacle de Régis MAILHOT « Nouvelles Pigeonnades » du Jeudi 30 Mars 2023 ainsi que la vente de places à 30 € TTC pour le spectacle de Richard GOTAINER « Ramène sa phrase » le Dimanche 14 Mai 2023.

Les sommes perçues HT au titre de ces ventes seront reversées à la production organisatrice « Café Culturel de la Poste », au regard d'une facture émise par cette même société.

Monsieur le Maire soumet ce point au vote de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2023 - 014 TARIFS SPECTACLES THEATRE – PROGRAMMATION CULTURELLE 2023 -

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel CANOVAS en charge du budget Régie Animation Culture qui présente la programmation culturelle 2023 a été vue lors de la Commission de la Régie Animations Culture du 6 février 2023. Il convient de fixer les tarifs des spectacles, concerts et représentations lyriques qui auront lieu au théâtre.

Monsieur Michel CANOVAS donne lecture des tarifs pour la saison culturelle 2023 avec le prix spécial dernier minutes à 10 €.

Monsieur Fabrice FLORENTIN Conseiller délégué en charge du budget général demande s'il est possible de faire l'acquisition de réassort pour les enfants venant au Théâtre.

De plus, Monsieur le maire propose de renouveler l'opération offrant une place à tous les enfants du primaire.

Monsieur le Maire soumet ce point au vote de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER 1^{er} adjoint qui informe l'assemblée qu'à la demande de Madame BOUYSSOU Josiane, domiciliée 27, rue chambre de l'Edit, appartement 412 - 81000 CASTRES, des travaux de désaffectation ont été réalisés le 20 décembre 2022 par le Pech Bleu sis zac Saint Alexandre, Route de Lodève - 34600 BEDARIEUX, dans les concessions trentenaire n° 178 et 405, sises ancien cimetière intercommunal Lamalou les Bains/Le Poujol sur Orb appartenant aux familles BONNET André décédé en 1979, Madame BONNET Marie décédée en 1968 et TOUFFINE PAUL décédé en 1966, Madame TOUFFINE Françoise décédée en 1970.

Ces concessions sont cédées à titre gracieux par Madame BOUYSSOU Josiane, fille de Monsieur et Madame BONNET, et belle fille de Monsieur et Madame TOUFFINE, porte fort pour les autres ayants droits. Ces concessions réintègrent le patrimoine intercommunal.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du contentieux avec l'association LYRIC OPERETTE c/Commune de LAMALOU LES BAINS, la demande de l'association Lyric Opérette a été rejetée. L'association Lyric opérette doit s'acquitter de 1500 € auprès de la Commune.

Suite à la réunion du samedi 11 février 2023 dernier concernant l'attribution de l'ancien local occupé par la Société marseillaise de crédit, la candidature pour l'installation d'opticien a retenue l'attention de la Commission. Cette proposition n'enlève rien de la qualité des 3 autres candidatures : Docteur PETIAUX, le Cabinet Conseil DELLATTRE et L'escale fermière. La commission a souhaité retenir un candidat dont l'activité professionnelle fait partie d'un secteur économique tertiaire, non pourvu sur la commune.

Monsieur le maire informe qu'un entretien va avoir lieu avec Monsieur VIDAL, Opticien, jeudi 16 février à 19h30, afin de finaliser son installation sur la commune.

CASINO : L'ensemble des dossiers ont été déposé en temps et en heure auprès des services de la préfecture et sous-préfecture. Le casinotier a également déposé le dossier de demande d'autorisation des jeux. La prochaine étape est la nomination du commissaire enquêteur d'ici fin février 2023.

Le Clos du Bitoulet : Les travaux de réhabilitation avec l'accès pour les personnes à mobilité réduite va débiter semaine 9.

L'ESAT de Plaisance démarre le fleurissement sur les espaces verts de la ville. (Rond-Point au Pont Carrel, Butte avenue d'alsace, Secteur Mairal et Esplanade piscine.

Monsieur Alain POULAIN demande des informations sur l'avancement du Dossier BOURGES : L'entreprise Jean ROGER a été retenue pour effectuer les travaux qui devraient débiter dans les semaines à venir.

Réunion avec les associations sur les enjeux en économie d'énergie.

Un suivi détaillé est effectué mensuellement et envoyé ensuite aux associations. La diminution de la consommation permet de pondérer l'augmentation de tarifs.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à dix-neuf heures.